



TU HABITES LE 95

Le Conseil départemental du Val d'Oise peut accorder **une subvention départementale**. Le STIF et le Conseil départemental peuvent accorder également **une subvention sociale réservée aux boursiers** de l'Éducation Nationale.

→ TU N'ES PAS BOURSIER

Si tu es COLLÉGIEN, scolarisé dans un établissement public ou privé sous contrat⁽¹⁾, en tant qu'externe ou demi-pensionnaire, tu peux bénéficier de la subvention départementale : **174,90 €*.**

(1) sauf exception définie par le département.

Si tu es LYCÉEN, APPRENTI, ou âgé de plus de 22 ans⁽²⁾ tu bénéficies du tarif public régional :

341,90 €*.

(2) né avant le 01/09/1994.

→ TU ES BOURSIER D'UN COLLÈGE, public ou privé sous contrat, tu peux bénéficier d'une subvention sociale :

- ▶ Si ta bourse est inférieure à 360 € ton tarif est de : **119,27 €*.**
- ▶ Si ta bourse est égale ou supérieure à 360 € ton tarif est de : **63,63 €*.**

→ TU ES BOURSIER D'UN LYCÉE, public ou privé sous contrat :

Les tarifs destinés aux LYCÉENS BOURSIERS ne sont pas connus à la date d'impression de ce document. Pour connaître ton tarif, rends-toi sur le site www.imagine-r.com à partir du 15 juin 2016.

*Tarifs TTC annuels au 01/09/2016, incluant les 8 € de frais de dossier ainsi que les éventuelles subventions départementales et/ou sociales dont tu pourrais bénéficier. En cas de paiement par prélèvement, les frais de dossier seront prélevés avec la première mensualité.



CONTACT
AGENCE IMAGINE R
95905 CERGY-PONTOISE CEDEX 9
09 69 39 55 55
WWW.IMAGINE-R.COM



Les tarifs préférentiels imagine R sont rendus possibles grâce au financement du STIF et à la contribution de la Région Île-de-France.

Ton Conseil départemental peut aussi t'aider à voyager moins cher : certains d'entre eux accordent des subventions aux élèves de leur territoire. Une aide pour déterminer le tarif applicable est disponible sur le site internet imagine-r.com (rubrique « Les Tarifs »).

MAIRIE DE PARIS

TU HABITES LE 75

Le STIF et la Mairie de Paris peuvent accorder **une subvention sociale réservée aux boursiers** de l'Éducation Nationale.

→ TU N'ES PAS BOURSIER, tu bénéficies du tarif public régional : **341,90 €*.**

→ TU ES BOURSIER D'UN COLLÈGE, public ou privé sous contrat, tu peux bénéficier d'une subvention sociale :

- ▶ Si ta bourse est inférieure à 360 € ton tarif est de : **230,60 €*.**
- ▶ Si ta bourse est égale ou supérieure à 360 € ton tarif est de : **119,30 €*.**

→ TU ES BOURSIER D'UN LYCÉE, public ou privé sous contrat :

Les tarifs destinés aux LYCÉENS BOURSIERS ne sont pas connus à la date d'impression de ce document. Pour connaître ton tarif, rends-toi sur le site www.imagine-r.com à partir du 15 juin 2016.



TU HABITES LE 77

Le Conseil départemental de Seine-et-Marne peut accorder **une subvention départementale**. Le STIF et le Conseil départemental peuvent accorder également **une subvention sociale réservée aux boursiers** de l'Éducation Nationale.

→ TU N'ES PAS BOURSIER

Si tu es COLLÉGIEN OU ÉLÈVE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, scolarisé dans un établissement public ou privé sous contrat⁽¹⁾, tu peux bénéficier de la subvention départementale : **191,90 €*.**

(1) sauf exception définie par le département.

Si tu es LYCÉEN, APPRENTI, ou âgé de plus de 22 ans⁽²⁾, tu bénéficies du tarif public régional :

341,90 €*.

(2) né avant le 01/09/1994.

Les lycéens domiciliés en Seine et Marne ne bénéficient plus de la subvention départementale pour l'année scolaire 2016-2017.

→ TU ES BOURSIER D'UN COLLÈGE, public ou privé sous contrat, tu peux bénéficier d'une subvention sociale :

- ▶ Si ta bourse est inférieure à 360 € ton tarif est de : **130,60 €*.**
- ▶ Si ta bourse est égale ou supérieure à 360 € ton tarif est de : **69,30 €*.**

→ TU ES BOURSIER D'UN LYCÉE, public ou privé sous contrat :

Les tarifs destinés aux LYCÉENS BOURSIERS ne sont pas connus à la date d'impression de ce document. Pour connaître ton tarif, rends-toi sur le site www.imagine-r.com à partir du 15 juin 2016.

*Tarifs TTC annuels au 01/09/2016, incluant les 8 € de frais de dossier ainsi que les éventuelles subventions départementales et/ou sociales dont tu pourrais bénéficier. En cas de paiement par prélèvement, les frais de dossier seront prélevés avec la première mensualité.



Yvelines
Le Département

TU HABITES LE 78

Le Conseil départemental des Yvelines peut accorder **une subvention départementale**. Le STIF et le Conseil départemental peuvent accorder également **une subvention sociale réservée aux boursiers** de l'Éducation Nationale.

→ TU N'ES PAS BOURSIER

Si tu es **COLLÉGIEN**, scolarisé dans un établissement public ou privé sous contrat⁽¹⁾, en tant qu'externe ou demi-pensionnaire, tu peux bénéficier de la subvention départementale : **191,90 €*.**

(1) sauf exception définie par le département.

Si tu es **LYCÉEN, APPRENTI**, ou âgé de plus de 22 ans⁽²⁾, tu bénéficies du tarif public régional :

341,90 €*.

(2) né avant le 01/09/1994.

Les lycéens non boursiers domiciliés dans les Yvelines ne bénéficient plus de la subvention départementale pour l'année scolaire 2016-2017.

→ TU ES BOURSIER D'UN COLLÈGE, public ou privé sous contrat, tu peux bénéficier d'une subvention sociale :

▶ Si ta bourse est inférieure à 360 € ton tarif est de : **130,60 €*.**

▶ Si ta bourse est égale ou supérieure à 360 € ton tarif est de : **69,30 €*.**

→ TU ES BOURSIER D'UN LYCÉE, public ou privé sous contrat :

Les tarifs destinés aux **LYCÉENS BOURSIERS** ne sont pas connus à la date d'impression de ce document. Pour connaître ton tarif, rends-toi sur le site www.imagine-r.com à partir du 15 juin 2016.



TU HABITES LE 91

Le Conseil départemental de l'Essonne peut accorder **une subvention départementale**. Le STIF et le Conseil départemental peuvent accorder également **une subvention sociale réservée aux boursiers** de l'Éducation Nationale.

→ TU N'ES PAS BOURSIER

Si tu es **COLLÉGIEN**, scolarisé dans un établissement public ou privé sous contrat⁽¹⁾, en tant qu'externe ou demi-pensionnaire, tu peux bénéficier de la subvention départementale : **174,95 €*.**

(1) sauf exception définie par le département.

Si tu es **LYCÉEN, ou APPRENTI**, tu bénéficies du tarif public régional :

341,90 €*.

Les lycéens domiciliés en Essonne ne bénéficient plus de la subvention départementale pour l'année scolaire 2016-2017.

→ TU ES BOURSIER

Les tarifs destinés aux **COLLÉGIENS ET LYCÉENS BOURSIERS** ne sont pas connus à la date d'impression de ce document. Pour connaître ton tarif, rends-toi sur le site www.imagine-r.com à partir du 15 juin 2016.



TU HABITES LE 92

→ TU N'ES PAS BOURSIER, tu bénéficies du tarif public régional : **341,90 €*.**

→ TU ES BOURSIER

Les tarifs destinés aux **COLLÉGIENS ET LYCÉENS BOURSIERS** ne sont pas connus à la date d'impression de ce document. Pour connaître ton tarif, rends-toi sur le site www.imagine-r.com à partir du 15 juin 2016.



TU HABITES LE 93

Le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis peut accorder **une subvention départementale**. Le STIF et le Conseil départemental peuvent accorder également **une subvention sociale réservée aux boursiers** de l'Éducation Nationale.

→ TU N'ES PAS BOURSIER, tu bénéficies du tarif public régional : **341,90 €*.**

Spécial élèves en 3^e : si tu es non boursier mais en classe de 3^e, renseigne-le bien sur ton formulaire, et bénéficie du tarif départemental : **258,40 €*.**

Le Conseil départemental peut accorder un remboursement complémentaire aux collégiens non boursiers. Pour en savoir plus : www.seine-saint-denis.fr/imagine-R.

→ TU ES BOURSIER D'UN COLLÈGE, public ou privé sous contrat, tu peux bénéficier d'une subvention sociale :

▶ Si ta bourse est inférieure à 360 € ton tarif est de : **119,30 €*.**

▶ Si ta bourse est égale ou supérieure à 360 € ton tarif est de : **63,65 €*.**

→ TU ES BOURSIER D'UN LYCÉE, public ou privé sous contrat :

Les tarifs destinés aux **LYCÉENS BOURSIERS** ne sont pas connus à la date d'impression de ce document. Pour connaître ton tarif, rends-toi sur le site www.imagine-r.com à partir du 15 juin 2016.



TU HABITES LE 94

Le STIF et le Conseil départemental du Val-de-Marne peuvent accorder **une subvention sociale réservée aux boursiers** de l'Éducation Nationale. Le Conseil départemental accorde, sous certaines conditions, un remboursement de 50 % du forfait imagine R (hors frais de dossier). Pour en bénéficier, après réception de ta carte Navigo imagine R, effectue ta demande entre le 3 octobre 2016 et le 31 juillet 2017. Tu trouveras toutes les conditions de remboursement sur le site www.valdemarne.fr

→ TU N'ES PAS BOURSIER, tu bénéficies du tarif public régional : **341,90 €*.**

→ TU ES BOURSIER D'UN COLLÈGE, public ou privé sous contrat, tu peux bénéficier d'une subvention sociale :

▶ Si ta bourse est inférieure à 360 € ton tarif est de : **230,60 €*.**

▶ Si ta bourse est égale ou supérieure à 360 € ton tarif est de : **119,30 €*.**

→ TU ES BOURSIER D'UN LYCÉE, public ou privé sous contrat :

Les tarifs destinés aux **LYCÉENS BOURSIERS** ne sont pas connus à la date d'impression de ce document. Pour connaître ton tarif, rends-toi sur le site www.imagine-r.com à partir du 15 juin 2016.

*Tarifs TTC annuels au 01/09/2016, incluant les 8 € de frais de dossier ainsi que les éventuelles subventions départementales et/ou sociales dont tu pourrais bénéficier. En cas de paiement par prélèvement, les frais de dossier seront prélevés avec la première mensualité.